

Rédactrice : Nousone SRENG, secrétaire

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

Présents :

Mme. Vilayvanh Lefèbvre	:	Présidente du COGES
M. Sébastien Montier	:	Trésorier du COGES
Mme. Nousone Sreng	:	Secrétaire du COGES
M. Matthew Ebdon	:	Parent élu au COGES
M. Southasen Boulom	:	Parent élu au COGES
M. Sébastien Mathey	:	Proviseur
M. Dominique Goduel	:	Directeur du primaire
M. Saïd El-Moutaoukil	:	Directeur Administratif et Financier
M. Anthony Aubert	:	Représentant du personnel
M. Jérôme Carujo	:	Attaché de coopération linguistique et éducative

Excusés :

M. Detsada Soukhaseum	:	Parent élu au COGES
M. Didier Bertrand	:	Parent élu au COGES

Ordre du jour :

- 1- Approbation de l'ordre du jour;
- 2- Approbation du compte rendu du CA du 31 octobre 2016;
3. Révision de la convention collective ;
4. Dossier de prêt de la banque transatlantique. Les informations recueillies auprès de l'AFD ;
5. Présentation des modifications budgétaires pour l'année en cours ;
6. Présentation de la proposition de budget 2017 ;

Questions diverses :

- demande de recrutement d'un aide-comptable
- historique de l'achat du bus

Discussions	
1.	Adoption de l'ordre du jour- Acte 1
	L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
2.	Adoption du PV du CA précédent- Acte 2
	Le procès-verbal de la réunion du CA du mois de novembre est adopté à l'unanimité

Question diverse. Discussion sur la procédure d'achat du bus scolaire

- Un nouveau membre du COGES souhaitait connaître l'historique de l'achat du bus. Cet historique avait été présenté par la présidente lors d'une réunion de COGES antérieure au CA. Cette discussion n'a donc pas eu lieu lors du CA.

3. Révision de la convention collective (Acte 3)

- Des propositions de toilettage de la convention actuelle ont été proposées par :

1- La direction qui propose à l' :

- article 2.1.1., l'ajout d'un poste sur la grille des salaires afin de prévoir l'éventuelle transformation du poste de CPE en poste de proviseur(e) adjoint(e) incluant les tâches de CPE en cas de besoin. Cette transformation devra être soumise au vote du comité de gestion au moment opportun.
- article 2. 1. 1., l'ajout d'un poste sur la grille des salaires afin de prévoir l'éventuelle transformation du poste d'assistante de direction en poste de gestion des ressources humaines en cas de besoin. La transformation devra être soumise au vote du comité de gestion au moment opportun.
- article 2.2.3.1. et l'article 2.3.2, l'adaptation des prises de congés en fonction de la pratique réelle pour les postes de responsable de maintenance et de personnel de service.
- article 2.4.2. l'adaptation des avantages en fonction du temps de travail pour les contrats à temps partiels.
- article 2.4.4., l'exclusion des gardiens de nuit pour les cas de figures présentés concernant les heures supplémentaires de travail la nuit.
- article 2.4.5. une précision sur la durée maximale des contrats à partir de trois mois. Un point concernant les cas des faux résidents est ajouté et décrit.
- article 6.3., afin d'éviter les désagréments dus au non retour de certains enseignants à la rentrée, la date de paiement du salaire du mois d'août est reportée au jour de la prérentrée.
- article 7. que les avantages touchant le personnel vacataire soient sujet à l'appréciation au cas par cas par le chef d'établissement ; par ailleurs, les conjoints employés par ailleurs ne pourraient bénéficier deux fois des avantages.
- Article 8. L'application d'une journée de carence à partir de la seconde absence-

2- Le représentant du personnel propose :

- Article 2.2.3. une harmonisation des indices de progression dans les grilles de salaires pour le personnel de catégorie 2.
 - Article 2.3.3. une bonification sur les indices salariaux en fonction du niveau de français/anglais des catégories 3
 - Article 3.6. une possibilité d'intégration exceptionnelle à l'échelon 11 pour certains enseignants titulaires.
 - Article 3.9.1. la restriction des démarches de visa afin d'éviter les duplications
 - Article 6.2. : - l'augmentation des indemnités pour les enseignants responsables des niveaux d'orientation plus importants : 3^e et terminales (ayant un volume de travail supplémentaire important) : de 84 dollars à 120 dollars.
- L'ajout de la condition de préavis de départ pour pouvoir toucher la prime de départ. – La création d'une indemnité pour les missions particulières à durée déterminée accompagnées d'une lettre de

<p>mission et d'un bilan. – La suppression des indemnités pour les vacataires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Article 8.10. la possibilité d'augmenter de la période de congé exceptionnel en cas de décès dans la famille proche pour les personnels de catégorie 2 et 3. ➤ 9.1.2. l'obligation d'un dépôt de préavis en cas de démission afin d'obtenir les indemnités prévues. <p>Une proposition du DAF concernant les économies substantielles possibles : la suppression des avantages concédés aux familles comme la réduction des frais pour un paiement en une fois. Le DAF a proposé la suppression ou la baisse de la réduction de 5% pour paiement en une seule fois des frais de scolarité (environ 51 000 USD en 2016).</p> <p>Une proposition de présentation des modifications complémentaires pour la rentrée 2017 est décidée.</p> <p>Les propositions du proviseur et du RPL sont adoptées à l'unanimité</p>
<p>4. Le dossier de prêt (Acte 4)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les démarches auprès de l'AFD concernant la possibilité d'un prêt auprès de la caisse des dépôts n'ont pas reçu de suite à la date du CA. - L'ANEFE confirme la garantie de l'état sans le dépôt de garantie. <p>Le choix définitif se porte ainsi sur la banque transatlantique à l'unanimité.</p>
<p>5. Présentation des modifications du budget (Acte 5)</p>
<p>Le résultat net global de l'année a été augmenté en raison du différenciel de paiement des frais bancaires. Ces derniers seront reportés sur l'année 2017. Le fond de roulement de l'année 2016 est passé de 828 000 USD à 561 000 USD. Cette baisse est due, en grande partie, au fait que l'établissement n'a perçu que 50% de la subvention AEFÉ pour la construction du nouveau lycée, soit 350 000 USD au lieu de 700 000 USD prévu au départ. L'autre moitié est reportée à l'année 2017. Par ailleurs, le remboursement de l'emprunt prévu en 2016 a été annulé puis reporté à 2017.</p> <p>Le bilan 2016 reste, malgré sa modification, prévisionnel mais reflète une image plus adaptée à la réalité des finances de l'établissement.</p> <p>Adoption à l'unanimité</p>
<p>6. Présentation de la proposition du budget 2017 (Acte 6)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les recettes prévisionnelles annoncent une augmentation de 172.147 dollars. Cette prévision d'augmentation est notamment basée sur l'augmentation prévisionnelle des effectifs et sur l'augmentation des frais de scolarité de 7% selon le plan de financement. - Une partie des dépenses d'investissement prévues pour l'année 2016 sera reporté à l'année 2017 et le montant de ces dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent donc à 3.885.300 dollars.
<p>7. Présentation de la demande de recrutement d'un aide comptable</p>
<p>Une demande de recrutement d'un(e) aide comptable (à mi-temps) a été introduite par le DAF. Elle est justifiée par une absence de longue durée de la comptable qui pourrait être prolongé. Le service de gestion craint un retard dans le traitement de la comptabilité.</p> <p>Par ailleurs, la mise en place 2 nouveaux logiciels de gestion est un argument supplémentaire présenté pour former un ou une aide comptable sur les nouveaux outils. L'adaptation aux nouveaux logiciels demandera du temps. Dans un même temps, le traitement comptable sur les anciens logiciels devra se poursuivre. Le coût supplémentaire que l'embauche pourrait engendrer serait d'environ 10 000 USD par an. Le COGES souhaite</p>

un délai de réflexion sur cette demande.
Date du prochain Conseil d'Administration n'a pas été arrêtée car l'AG fera office de CA pour le mois de décembre. Le prochain CA aura lieu au mois de janvier. La date sera communiquée ultérieurement. L'AG aura lieu le 14 décembre à partir de 18h30.

Début de la séance à 18h00

Fin de la séance à 21h00

La secrétaire, le 5 décembre 2016